

Commune de CORBEILLES en Gâtinais

Conseil Municipal du 28 MARS 2018

L'an 2018, le 28 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRANCAERT Sébastien, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine

Absent(s) : Mme GARCIA NOVEJARQUE Maria Del Pilar

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOUDAY Martine à M. HORNEZ Jean-Paul, M. CONSTANT Daniel à M. CANELA Maxime, M. GUET Francis à Mme MAISON Sophie

M. HORNEZ Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du Compte de gestion 2017 du service ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal à l'approbation des membres du Conseil, lequel laisse apparaître les résultats suivant:

	Section d'INVESTISSEMENT	Section d'EXPLOITATION	TOTAL des sections
Titres de recettes émis	60.589,96 €	85.236,19 €	145.826,15 €
Mandats émis	32.691,32 €	65.438,92 €	98.130,24 €
Résultat de l'exercice	27.898,64 €	19.797,27 €	47.695,91 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	494.217,08 €	27.898,64 €	522.115,72 €
Fonctionnement	272.995,85 €	19.797,27 €	292.793,12 €
TOTAL	767.212,93 €	47.695,91 €	814.908,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal,

Délibération votée à l'UNANIMITE.

2) Approbation du Compte Administratif 2017 du service ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017, identique au Compte de Gestion du Receveur, faisant apparaître :

EXCEDENT d'EXPLOITATION cumulé	292.793,12 €
EXCEDENT d'INVESTISSEMENT cumulé	522.115,72 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>814.908,84 €</u>

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Il est procédé à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif.

Sous la présidence de Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, doyenne d'âge, le Conseil Municipal accepte et approuve les résultats du Compte Administratif 2017.

Délibération votée à l'UNANIMITE des votants.

3) Affectation du résultat 2017 au Budget Primitif 2018 du service ASSAINISSEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Georges GARDIA, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Constatant que le compte de résultat d'exploitation fait apparaître :

EXCEDENT d'EXPLOITATION cumulé	292.793,12 €
EXCEDENT d'INVESTISSEMENT cumulé	522.115,72 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>814.908,84 €</u>

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

au 002 de la section d'EXPLOITATION – en RECETTES (résultat de fonctionnement reporté)	292.793,12 €
au 001 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES (résultat d'investissement reporté)	522.115,72 €
au 106 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES	0 €

Délibération votée à l'UNANIMITE.

4) Approbation du Budget Primitif 2018 du service ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'EXPLOITATION	372.584,00 €
Section d'INVESTISSEMENT	589.263,06 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution du budget.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

5) Approbation du Compte de gestion 2017 de la COMMUNE

Monsieur le Maire soumet le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal à l'approbation des membres du Conseil, lequel laisse apparaître des résultats suivants :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT	TOTAL des sections
Titres de recettes émis	1.299.362,03 €	1.630.891,59 €	2.930.253,62 €
Réduction de titres		2.087,96 €	2.087,96 €
Recettes nettes	1.299.362,03 €	1.628.803,63 €	2.928.165,66 €
Mandats émis	1.401.166,08 €	1.387.048,43 €	2.788.214,51 €
Annulation de mandats	92,72 €	1.700,51 €	1.793,23 €
Dépenses nettes	1.401.073,36 €	1.385.347,92 €	2.786.421,28 €
RESULTAT de l'exercice	-101.711,33 €	243.455,71 €	141.744,38 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	-628.600,44 €	1.823.435,24 €	1.194.834,80 €
Part affectée à l'investissement sur exercice 2017	1.084.400,44 €		1.084.400,44 €
Résultat de l'exercice 2017	-101.711,33 €	243.455,71 €	141.744,38 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017	-730.311,77 €	982.490,51 €	252.178,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal,

Délibération votée à l'UNANIMITE.

6) Approbation du Compte Administratif 2017 de la COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017, identique au Compte de Gestion du Receveur, faisant apparaître :

DEFICIT d'INVESTISSEMENT	730.311,77 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT	982.490,51 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>252.178,74 €</u>

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Il est procédé à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif.

Sous la présidence de Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, doyenne d'âge, le Conseil Municipal accepte et approuve les résultats du Compte Administratif 2017.

Délibération votée à l'UNANIMITE des votants.

7) Affectation du résultat 2017 au Budget Primitif 2018 de la COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de M. Georges GARDIA, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Constatant que le compte de résultat d'exploitation fait apparaître :

DEFICIT d'INVESTISSEMENT	730.311,77 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT	982.490,51 €
Soit un EXCEDENT GLOBAL de	<u>252.178,74 €</u>

Considérant le montant des restes à réaliser sur la section d'INVESTISSEMENT:

En DEPENSES	2.123.412,14 €
En RECETTES	1.995.799,00 €
Soit un besoin de financement de	857.924,91 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit au BP 2018:

* au 002 de la section de FONCTIONNEMENT – en RECETTES	124.565,60 €
* au 001 de la section d'INVESTISSEMENT – en DEPENSES	730.311,77 €
* au 1068 de la section d'INVESTISSEMENT – en RECETTES	857.924,91 €

Délibération votée à l'UNANIMITE.

8) Vote du taux des 3 taxes (Foncier Non Bâti – Foncier Bâti – Taxe d'Habitation)

M. le Maire propose de fixer les nouveaux taux pour 2018, sans augmentation des taux 2017, soit :

Taxe d'Habitation	11,64 %
Taxe Foncier Bâti	17,34 %
Taxe Foncier Non Bâti	45,26 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux de l'année passée pour 2018, soit

Taxe d'Habitation	11,64 %
Taxe Foncier Bâti	17,34 %
Taxe Foncier Non Bâti	45,26 %

Délibération votée à l'UNANIMITE

9) Vote des subventions 2018

VU le Budget Primitif 2017,

VU la Commission des Finances du 14 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2018, Section de Fonctionnement - au chapitre 65 - article 6574, la somme de **12.000 €**, et d'allouer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes :

Le vote se fait association par association. Les membres du Bureau de chaque association sont invités à sortir de la salle et ne participent pas au vote.

ACPG CATM	400,00 €
APAGEH	100,00 €
Amicale AFN de Corbeilles	400,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Corbeilles	500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellegarde-Corbeilles	500,00 €
Amis de l'Ecole Laïque	1.000,00 €
(M. GARDIA ne participe pas au vote)	
Arts et Loisirs Corbeilles	500,00 €
Art et Nature	170,00 €
Comité des Fêtes de Corbeilles	1.000,00 €
(Ms GUET (pouvoir), GARDIA et Mme BARBER ne participent pas au vote)	
Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de Corbeilles	1.000,00 €

Gardon du Fusain	370,00 €
Harmonie de Corbeilles	2.300,00 €
Les Amis de Bréau	120,00 €
(M. GUET (pouvoir) ne participe pas au vote)	
RASED de Beaune la Rolande	400,00 €
Papillons Blancs de Montargis (1 pensionnaire)	50,00 €
ADPEP45 (2 pensionnaires)	100,00 €
Prévention Routière	30,00 €
UNRPA de Corbeilles	500,00 €
Maison Familiale de Férolles (2 enfants)	100,00 €
Maison Familiale de l'Orléanais (1 enfant)	50,00 €
Maison Familiale de Gien (2 enfants)	100,00 €
Les Croqueurs de Pommes Terroirs Sud Gâtinais	100,00 €
USEP de Corbeilles	200,00 €
Les enfants d'abord	100,00 €
(Mme BARBER ne participe pas au vote)	
Les vieux moteurs corbeillois	100,00 €
TOTAL	10.190,00 €

DECIDE de ne pas donner de suite favorable aux demandes reçues suivantes :

- Ligue contre le cancer
- Association Française des Sclérosés en Plaque
- Association de Protection des territoires du Gâtinais (Courtempierre)
- Association Sportive et Culturelle de Ladon
- Bibliothèques Sonores Orléans
- France Alzheimer
- Les restaurants du cœur
- Fédération des Aveugles Val de Loire
- Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv (subvention versée par la CC4V)
- Campus des Métiers et de l'Artisanat
- EHPAD Esther Lerouge (Auxy)
- Association sportive du lycée Duhamel du Monceau (Pithiviers)
- Addiction Alcool (Montargis)

CHARGE Monsieur le Maire de régler les formalités utiles.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**

10) Approbation du Budget Primitif 2018 de la COMMUNE

VU les propositions de la Commission TRAVAUX du 20 février 2018,

VU les propositions de la Commission FINANCES du 14 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :

- **Section de FONCTIONNEMENT** 1.606.301,00 €
- **Section d'INVESTISSEMENT** 3.775.430,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**

11) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État pour le projet de construction d'une chaufferie bois

Dans le cadre de la construction de la chaufferie bois et du réseau pour desservir le secteur piscine et bâtiments communaux autour de la mairie, Monsieur le Maire informe que ce projet est éligible à la DSIL. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 741.290,00 € HT – 889.548,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de construction d'une chaufferie bois et de son réseau de desserte pour la piscine et l'ensemble des bâtiments communaux dans le secteur Mairie.

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES

Honoraires diverses	96.690,00 € HT	116.028,00 € TTC
Travaux	644.600,00 € HT	773.520,00 € TTC
TOTAL	741.290,00 € HT	889.548,00 € TTC

RECETTES

DSIL	259.452,00 € HT	259.452,00 € TTC
ADEME	333.580,00 € HT	333.580,00 € TTC
Autofinancement	148.258,00 € HT	296.516,00 € TTC
TOTAL	741.290,00 € HT	889.548,00 € TTC

SOLLICITE une subvention de 259.452,00 €, soit 35 % du montant hors taxes du projet.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Délibération votée à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire informe que la question « **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour la mise en valeur du pont-arche rue des Écoles** » est retirée de l'ordre du jour. En effet, nous avons obtenu le taux maximum de subvention (80 %) avec la CC4V qui nous octroie 6.000 € et la DETR 2018 pour 10.415 €.

12) Modification des statuts de la CC4V pour intégration de la compétence « Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET)

Vu les articles L 5214-16-1, L5211-17 et L5211-20 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 modifié portant création de la CC4V,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Courrier du Syndicat du Pays Gâtinais pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en date du 17 janvier 2018,

Vu la délibération n°18/02/10 du 8 février 2018 de la CC4V relative à la modification de ses statuts pour l'élaboration volontaire du PCAET et le maintien d'une cohérence territoriale.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'exposé des motifs qui engendrent la modification des statuts de la CC4V et des statuts annexés à la délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal que la CC4V :

- se dote d'une **nouvelle compétence facultative** qui sera en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral, à savoir :

- **L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

- **modifie l'article 5** comme suit :

le nombre total de délégués communautaires et la répartition des sièges entre les communes de la CC4V sera fixé par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire précise que les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification de la présente délibération par la CC4V, sans délibération de leur part, leur avis est réputé favorable.

Il précise que cette nouvelle prise de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les statuts modifiés sont ainsi annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de modification des statuts proposé par la Communauté de Communes et annexé à la présente délibération portant sur la prise d'une nouvelle compétence facultative telle que l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et sur la modification de l'article 5 qui entreront en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**

13) Élection du 4^{ème} délégué à la CC4V représentant la commune de Corbeilles

Vu l'arrêté préfectoral portant recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, en date du 20 février 2018,

Considérant que ledit arrêté fixe à 46 le nombre de conseillers de la CC4V, dont 4 sièges pour la commune de Corbeilles,

Considérant que les conseillers communautaires précédemment élus au suffrage universel font partie du nouvel organe délibérant,

Considérant que les suppléants ont été supprimés pour les communes ayant plus d'un représentant,

Considérant qu'il s'agit d'une élection au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,

Considérant que la liste « Expérience et renouveau pour Corbeilles » présente comme candidat : Monsieur Jean-Paul HORNEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que la liste « Nouvel élan corbeillois » n'a proposé aucun candidat.

Chaque conseiller municipal présent a inséré dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote ou ses bulletins de vote pour ceux ayant un pouvoir.

Après dépouillement des votes par Monsieur le Maire assisté de Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, 1^{ère} Adjointe, doyenne d'âge et Mme Catherine BARBER, Conseillère Municipale la plus jeune, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers votants : 11 présents+ 3 pouvoirs = 14
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 14

- Liste « Expérience et renouveau pour Corbeilles » : 14 voix

Monsieur Jean-Paul HORNEZ est donc élu en qualité de quatrième représentant de la commune de Corbeilles au sein de la Communauté de Communes des Quatre vallées.

Les 4 représentants de Corbeilles à la CC4V sont : M. Georges GARDIA, Maire ; Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES, 1^{ère} Adjointe ; M. Maxime CANELA, 4^{ème} Adjoint ; M. Jean-Paul HORNEZ, 2^{ème} Adjoint.

AFFAIRES DIVERSES

M. GARDIA fait part des courriers de remerciements des familles suite aux décès de M. ESTEBE et M. LEPAGE ; des remerciements de M. de TARADE pour l'envoi du bulletin municipal de Corbeilles.

Mme BESSE-DESMOULIERES

- Informe que lors du mouvement social du 22 mars dernier, 100 % des enseignantes de notre groupe scolaire étaient en grève. Les 3 ATSEM ont accueilli 19 élèves, dont 16 à la cantine scolaire. Elle rappelle que le Règlement Intérieur de la restauration scolaire prévoit que le repas est facturé si les parents ne préviennent pas de l'absence de leur(s) enfant(s) dans les délais prescrits.
- Lors du **Conseil d'École du 16 mars**, Mme la Directrice a adressé ses remerciements à la commune et aux personnels du service technique ; pour ces derniers cela représente 12 semaines de travail sur l'année 2017, soit 5,4 % du temps de travail total des services techniques. A la demande des représentants de parents d'élèves, et en accord avec le corps enseignant et les services concernés de la Mairie, un protocole d'accord d'alerte des familles en cas d'urgence, sera établi. Les effectifs prévus à la prochaine rentrée sont stables, 183 enfants, soit 26 enfants en moyenne par classe. L'USEP de Corbeilles compte 48 adhérents, plus 5 adultes.

M. HORNEZ

- Travaux qui vont être réalisés à l'école : 1 portillon à installer pour l'évacuation en cas d'urgence – un portail à automatiser avec contrôle d'accès – installation d'une alerte sûreté (anti-intrusion) – réfection des sanitaires en élémentaire.
- Les services techniques terminent l'installation du **puits au centre du giratoire**.
- L'entretien des **espaces verts** représente 30 % du temps de travail total des agents en 2017. Pourcentage stable d'une année sur l'autre malgré la mise en œuvre du zéro phyto qui nécessite une main-d'œuvre plus importante. Cette stabilité est due, notamment, à la mise en place de l'arrosage automatique, d'une gestion différenciée, d'un matériel adapté ...
- Pour la **voirie**, c'est également 30 % du temps de travail total des agents du service technique. Par contre cette année, nous constatons une augmentation importante de dégradation compte tenu des conditions climatiques défavorables. Nous avons 36 km de voirie à entretenir, ce qui est deux fois plus que la moyenne des communes de notre taille. Les Chemins Ruraux empierrés sont aussi très dégradés. **Mme VOGEL** demande quelle est l'incidence quant à l'installation de la chaufferie bois au niveau de la voirie ? M. HORNEZ indique qu'il y aura effectivement une traversée de route dans la rue des Écoles, peut-être réalisée par -fonçage.
- Au niveau de la **MARPA** : fait un point sur l'avancement des travaux et signale un problème avec l'entreprise CEBAT (étanchéité des terrasses) qui est peu présente sur le chantier.

M. CANELA

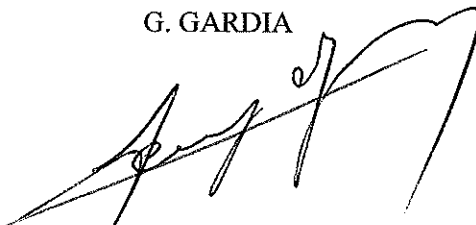
- Le prêt bancaire pour la **MARPA** a été mis en suspend en attente de la réponse de la CARSAT pour notre demande de prêt de 500.000 € à taux zéro sur 20 ans.
- La CC4V a engagé le **pacte financier** et nous avons reçu à Corbeilles, mardi dernier, le bureau d'études chargé de ce dossier.

Mme BARBER :

- signale l'état déplorable de la voirie rue du Château avec de nombreux nids de poule. Il lui est précisé qu'il s'agit d'une route départementale dont l'entretien incombe au Département.
- Propose qu'un ralentisseur soit mis rue de l'Abreuvoir pour réduire la vitesse.
- Sollicite l'intervention du garde-champêtre pour les enfants en vélo qui prennent la Grande Rue en sens interdit.
- Indique des ampoules grillées sur la place St Germain et à la Bourbonnerie.

Fin de la séance à 23 h 50

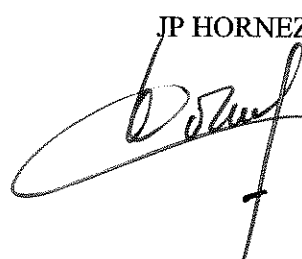
G. GARDIA



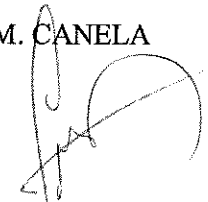
J. BESSE-DESMOULIERES



JP HORNEZ



M. CANELA



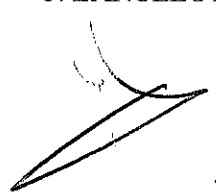
JP LEBOEUF

F. VOGEL

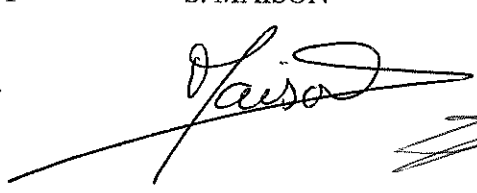
I. MARTIN



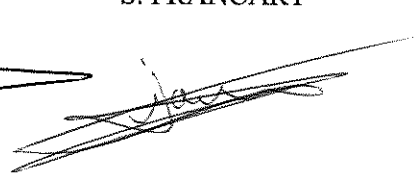
C. LANCELOT



S. MAISON



S. FRANCAERT



C. BARBER

